

GREVE DU 22 NOVEMBRE 2012

Position Fédérale CFTC.

La Fédération CFTC tiens à rappeler haut et fort un de ses principes :

L'intérêt des salariés et rien que ses intérêts.

Pour se faire, la CFTC fait sienne la volonté de

Toujours tenter au préalable de négocier et de n'avoir recours à la grève qu'en dernier ressort.....

Qu'en est-il aujourd'hui ?

La CFTC reconnaît l'augmentation des charges de travail de l'ensemble des salariés de la Branche Famille et ne minimise surtout pas le désespoir croissant d'une grande partie des salariés face à l'autisme de certains dirigeants.

Consciente de cette situation, elle a exigé la tenue urgente d'une Instance Nationale de Concertation avec le Directeur de la Cnaf avant que la COG ne soit définitivement négociée avec les pouvoirs publics (voir courrier Cnaf).

La CFTC a obtenu gain de cause, car une INC traitant de ce sujet est prévue le 7 novembre après midi. Lors de cette INC, la CFTC relayera les aspirations des centaines de salariés du réseau des CAF.

En parallèle, la CFTC, comme les autres organisations syndicales, s'est rendue le 18 octobre dernier au Sénat auprès de Madame PASQUET, rapporteur, qui présentera le 7 novembre prochain son rapport et qui pourra, nous l'espérons, apporter des amendements à la COG.

La négociation est donc seulement en cours et la COG toujours pas adoptée.

Certains syndicats appellent à la grève, sans avoir préalablement sollicité l'avis des autres fédérations.

En ce qui concerne la CFTC, elle reste fidèle au principe qu'une négociation en cours doit pouvoir se dérouler normalement sans en appeler à la grève préventivement. La moindre des choses est d'attendre l'INC du 7 novembre et les réponses à nos revendications avant de lancer un mouvement social. La négociation ne doit pas être mise devant un fait accompli de grève.

D'autre part, il est symptomatique et regrettable que les appels à la grève soient quasi systématiquement lancés dans la Branche Famille et jamais dans les autres branches de l'Institution sécurité Sociale.

N'y aurait-il que des problèmes dans ce réseau et tout serait-il pour le mieux dans le meilleur des mondes dans la Maladie, le Recouvrement, la Retraite, les Ugecam, le Contrôle médical ????

Le Président de la CNAF, militant CFTC, a pourtant été un fervent défenseur des moyens attribués aux Caisses d'Allocations Familiales lors de la montée en charge du RSA et il avait obtenu des postes supplémentaires comme le souhaitaient les salariés de la branche.

Grâce à cela, et en ayant bien conscience des problèmes de la Branche Famille et les réelles surcharges de travail, la CFTC constate que c'est la seule branche, avec celle de la Retraite, à avoir quasiment conservé ses effectifs, alors que le Recouvrement et surtout la Maladie ont vu fondre de façon constante le nombre de leur salariés.

La CFTC rappelle que les restructurations concernent l'ensemble des branches, la valeur du point concerne l'ensemble des salariés du réseau.....

Par conséquent, la CFTC peut envisager, sous certaines conditions, de s'associer à un mouvement général dans l'ensemble du réseau de la Sécurité Sociale, mais pas uniquement dans la branche « Famille ».

En l'état actuel, la Fédération CFTC ne souhaite donc pas s'associer à cet appel à la grève, appel trop « fourre-tout » et sur lequel la CFTC n'est pas en accord sur la totalité des points d'écriés, notamment sur l'intéressement qu'elle considère comme une avancée indéniable pour les salariés de l'Institution.